

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 90 (1981)
Heft: 2

Artikel: Allô, le 22 93 08 à Fribourg? : ici service des soins à domicile...
Autor: Veste, A.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-682870>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 03.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Allô, le 22 93 08 à Fribourg?

– Ici Service des soins à domicile...

Né en 1975, le Service des soins à domicile créé par la section fribourgeoise de la Croix-Rouge suisse n'a cessé depuis de se développer et de s'élargir, remportant un vif succès auprès de la population. La nécessité d'un tel service a été officiellement reconnue puisque, à la fin de l'année 1979, le gouvernement confiait à la section de Fribourg le mandat de «promouvoir, d'organiser et de surveiller les soins extra-hospitaliers pour l'ensemble du canton». De plus, en juin 1980, 22 communes du district de la Gruyère signaient une convention les liant à la section fribourgeoise. Afin d'aider nos lecteurs à découvrir les buts, les tâches et l'organisation de ce service, nous avons choisi ici de brosser un tableau de ses activités, complété par une interview que Mme A. Veste, administratrice de la section fribourgeoise, a bien voulu nous accorder lors d'une récente visite à Fribourg.

Un service qui a déjà une histoire

– Entre 1970 et 1975, la section dispose d'un service de «dépannage» – en quelque sorte l'ancêtre du service actuel – desservi par des auxiliaires hospitalières placées sous la responsabilité d'une infirmière.

– Le 1er février 1975, elle crée un véritable service des soins à domicile marqué par la participation de quelques communes. Cela pour répondre aux demandes de plus en plus nombreuses émanant de la population.

– D'année en année, le service étend son activité à de nouvelles communes, cela sur la base de conventions.

– Le 28 décembre est marqué par «un grand pas en avant», les termes mêmes usités par le chef du service de la santé publique du canton de Fribourg qui a ainsi défini la mission que l'Etat

fribourgeois venait de confier à la section de Fribourg, soit le mandat d'organiser les soins extra-hospitaliers pour l'ensemble du canton.

– 19 juin 1980: nouvelle étape. D'entente avec les autorités de la Gruyère, les délégués de 22 communes de ce district se réunissent à Bulle pour signer la convention les liant à la section fribourgeoise.

Les buts de ce service

Les principaux buts du Service sont:

- d'éviter l'hospitalisation et le placement en permettant aux malades, aux personnes âgées et aux handicapés de se soigner et de rester chez eux le plus longtemps possible;
- d'organiser le retour à domicile dans de bonnes conditions, après une hospitalisation, en assurant la conti-

LE SERVICE DE SOINS A DOMICILE

prend en charge tous les malades, sans limite d'âge.

COMMENT? en collaborant avec:

- le médecin traitant
- les hôpitaux et cliniques
- les maisons de personnes âgées
- les caisses-maladie
- les services d'aide familiale
- les services sociaux

en se rendant à votre domicile chaque fois que c'est nécessaire, y compris les samedis et dimanches

en mettant à votre disposition tout le matériel nécessaire

en vous apportant les repas à domicile si nécessaire.

CROIX-ROUGE FRIBOURGEOISE

16, avenue du Moléson

1700 FRIBOURG

Tél. 037 22 93 08 ou 22 93 09

de 8–12 h. 14–18 h.

nuité des soins et l'encadrement par les infirmières de santé publique, les infirmières et les auxiliaires.

Le Service est ouvert à tous ceux et celles qui en font la demande, indépendamment de leurs moyens financiers.

Son organisation

La responsabilité du Service des soins à domicile est confiée à une infirmière de santé publique qui, de par sa formation et son expérience, est la mieux apte à faire l'appréciation des situations.

Ce Service se compose d'infirmières de santé publique, d'infirmières en soins généraux, d'infirmières-assistantes et d'auxiliaires Croix-Rouge. Ce personnel peut être engagé à plein temps ou à temps partiel. Il est également ouvert aux infirmières donnant des soins sur ordre médical à l'acte et il collabore avec les Services médico-sociaux et les Services d'aide familiale.

Ses activités

- Soins

Les soins infirmiers à domicile, sur ordre médical, en collaboration avec les services hospitaliers et les médecins privés.

Les soins complets, dont la nécessité et la fréquence est évaluée par l'infirmière.

- Education à la santé

L'enseignement au malade et à son entourage, afin d'encourager leur collaboration au traitement et de favoriser leur autonomie.

- Activités préventives et médico-sociales

Les contrôles réguliers de santé qui permettent une évaluation constante de la santé des patients, tant du point de vue physique que psychique:

- hygiène de vie, alimentation, mobilisation, contrôle de prise de médicaments, contrôle de tension artérielle, relation de soutien et encouragement aux contacts avec d'autres, organisation d'activités diverses (ergothérapie et physiothérapie) contribuant à éviter une aggravation de l'état du patient, à favoriser son indépendance et son maintien à domicile.

- Maintien à domicile des personnes âgées et handicapées

par les auxiliaires travaillant sous la responsabilité des infirmières. ■

Mme Veste, administratrice de la section fribourgeoise, répond à nos questions concernant ce service...

Réd.: En quoi ce mandat qui vous a été confié représente-il un grand pas en avant pour votre service?

Mme V.: En ce sens que nous avons maintenant obtenu la reconnaissance officielle du gouvernement suisse, puisque nous sommes mandatés par l'Etat; nous avons maintenant un service à caractère très officiel.

Réd.: En quoi consiste ce mandat?

Mme V.: Il confie à des infirmières de santé publique, donc à *des spécialistes*, la charge de la santé publique extra-hospitalière; tout ce qui touche à la santé est couvert par ce mandat, aussi bien les tâches préventives que les tâches curatives, notamment:

1. les soins à domicile, qu'il s'agit d'organiser et de structurer puisque le mandat stipule de «promouvoir, de surveiller et d'organiser les soins à domicile pour l'ensemble du canton»;
2. la prévention infantile et l'hygiène maternelle;
3. l'aide à domicile des alcooliques et des toxicomanes;
4. la médecine scolaire et l'éducation sanitaire auprès des enfants.

Ces tâches sont confiées directement à des infirmières de santé publique; celles-ci ont reçu une formation spéciale: outre dix-huit mois d'école et neuf mois de travail à plein temps, elles doivent prouver d'un emploi dans un service de soins à domicile.

Réd.: Ce service couvre-t-il tout le canton?

Mme V.: Nous ne couvrons pas tout le canton; depuis 1975 nous couvrons Fribourg et le district de la Sarine. La Gruyère et la Broye ont signé leur convention en 1980. Actuellement, nous préparons une signature pour la Glâne et nous commençons à structurer les districts de langue allemande du Lac et de la Singine.

Le mandat est cantonal, mais nous structurons nos services par district, avec une convention par district. Les communes sont toujours libres d'adhérer ou non à la convention. A la tête de chaque service de district, il y a

une infirmière chargée de diriger le service; celle-ci travaille en collaboration avec d'autres infirmières de la santé publique, des infirmières-assistantes et des infirmières Croix-Rouge.

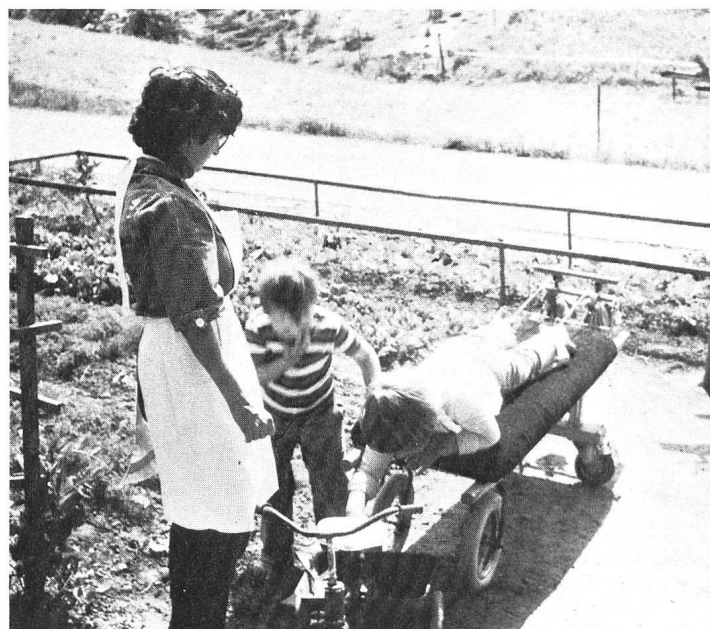
Réd.: Quel est le rôle de l'infirmière de santé publique?

Mme V.: C'est elle qui distribue et planifie les tâches. Elles sont au nombre de quatorze pour le moment. Le principal souci de la section consiste précisément en la formation de ces infirmières: nous devons les envoyer suivre leur formation dans le canton de Vaud pour la partie française, à Berne ou à Zurich pour la partie alémanique. C'est la raison pour laquelle nous développons lentement nos services, car nous voulons avoir des spécialistes sur le terrain. L'infirmière de santé publique travaille avant tout sur le terrain: sa tâche essentielle consiste à évaluer des situations globales; puis elle planifie et choisit enfin l'infirmière ou l'auxiliaire qui va s'occuper des malades. D'autre part, elle va encadrer tout le personnel qui n'a pas de formation professionnelle. Ce personnel suit un stage de deux semaines, à plein temps, en milieu hospitalier. Tout le personnel auxiliaire accomplit ses tâches sous la responsabilité des infirmières diplômées.

Nous avons eu parfois des problèmes avec les aides familiales, qui ont eu peur de perdre ce privilège de soigner les gens à domicile; or, et je tiens à le souligner, la tâche de l'infirmière de santé publique est très différente de celle de l'aide familiale; l'aide familiale est une spécialiste, dont le rôle est de remplacer la mère de famille, ce qui n'est pas la prétention de l'infirmière puisque son rôle à elle consiste à prendre en charge des personnes malades, des handicapés ou des personnes dépendantes. La collaboration entre les services d'aide familiale et les services de soins à domicile est donc plus que souhaitée.

Réd.: Quelle est la tâche des bénévoles?

Mme V.: La plupart sont des auxiliaires extra-hospitalières. Leur tâche consiste à faire les courses des malades, à s'occuper des lectures, des sorties. Ils s'occupent essentiellement des personnes âgées et des malades chroniques. Le fait de pouvoir compter sur des bénévoles est très im-



portant; cela complète l'équipe et ainsi tous les besoins sont couverts.

Réd.: Comment les bénévoles sont-ils recrutés? Reçoivent-ils une formation adaptée?

Mme V.: Nous n'avons pas de difficultés à trouver des bénévoles; toutefois, nous faisons une sélection qui consiste en un entretien pour définir les fonctions de chacun, puis le bénévole suit un cours de formation:

- un premier cycle de trois après-midi de formation, qui a lieu au printemps
- un second cycle de trois après-midi qui porte sur les besoins spirituels des patients et des personnes âgées.

Ces six après-midi sont la base du bénévolat. Ensuite des rencontres ont lieu, puisque tous les mois ces bénévoles sont regroupés par leur responsable. Ces rencontres sont nécessaires, car le travail auprès des personnes âgées est parfois très éprouvant; il faut donc que les gens puissent partager et parler de leurs expériences.

Réd.: Selon quels critères les soins sont-ils évalués?

Mme V.: Les soins à domicile sont évalués selon les degrés de dépendance, c'est-à-dire:

1. le ménage
2. la toilette
3. la maladie

Nous avons également un service de repas chauds servis à domicile; celui-ci connaît un vif succès en hiver, spécialement auprès des personnes âgées qui ne peuvent par se déplacer pour faire leurs courses.

Réd.: Qui peut avoir recours à ce service?

Mme V.: Tout le monde; la demande peut être faite par les hôpitaux pour un retour à domicile, ou ce peut être le médecin qui veut garder un patient à domicile afin d'éviter l'hospitalisation; enfin, ce peut être la famille, consciente qu'en gardant le malade à domicile, on évite des chocs inévitables. Il nous faut trouver la partici-





pation de la famille, puis celle du patient pour que la prise en charge soit réussie. Cette formule connaît un vif succès et se développe même trop rapidement. Les gens apprécient beaucoup le fait de pouvoir rester à la maison et de jouir de leur indépendance.

Réd.: Comment ce service est-il financé?

Mme V.: Il y a différentes sources:

- d'une part, il y a la participation des communes: celles-ci nous accordent la somme de 1 fr. 80 par habitant;
- d'autre part une partie de la structure même des services s'occupant des personnes âgées est prise en

charge grâce aux subventions accordées par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS);

- l'OFAS prend également en charge ce qui est considéré comme actes ordinaires de la vie (sauf les repas) et applique des tarifs dégressifs;
- les caisses maladie couvrent aussi ces soins, et une convention est établie avec la caisse fribourgeoise;
- certains soins sont gratuits selon les besoins;
- enfin, tout ce qui n'est pas couvert par des subventions, est pris en charge par la section. Comment? Par la bourse aux vêtements, qui a été créée et ouverte pour développer nos services de soins à domi-

cile. A présent, cet argent va être utilisé afin de développer le centre d'ergothérapie. Dans ce domaine, nous en sommes encore au début, puisque nous avons commencé en février 1980.

Réd. Dans quelles directions ce service va-t-il être amené à se développer dans un proche avenir?

Mme V.: Ce qui est important, c'est la polyvalence des services. Depuis peu, le service s'est amélioré, grâce à un service d'ergothérapie ambulatoire, compris dans le même mandat du gouvernement. Notre prochain but est de mettre sur pied un service de physiothérapie.

